

Institut de la statistique de la Polynésie française

- **L'ISPF, un jeune établissement public territorial**

En 1976, une délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française créait l'Institut Territorial de la Statistique (ITS). Mais c'est seulement en 1980, après le transfert de la compétence statistique au Territoire, concrétisé, sauf en ce qui concerne les recensements de la population, par la loi statutaire de 1977 et la définition de ses missions que l'institut de la statistique débute ses activités.

Etablissement public territorial à caractère administratif doté d'une personnalité morale et financière, l'Institut territorial de la statistique (ITSTAT), devenu en 1999 l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), est placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie du gouvernement de la Polynésie française.

L'ISPF est administré par un conseil d'administration présidé par le Ministre de l'Economie et composé de 10 membres : quatre ministres représentants du gouvernement local, un représentant du Conseil Economique Social et Culturel local, un représentant de la Chambre de Commerce, de l'Industrie des Services et des Métiers polynésienne, un représentant de l'assemblée de la Polynésie française, le Directeur de l'Institut d'Emission d'Outre Mer (IEOM), le Directeur de l'Institut de la consommation et l'agent comptable de la Caisse de prévoyance sociale.

Depuis 1999, le conseil d'administration de l'ISPF s'est vu attribuer des compétences supplémentaires en matière de coordination du système statistique. A l'instar du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) français, il arrête chaque année le programme d'enquêtes statistiques des services publics et émet un avis sur les caractères obligatoire et d'utilité publique des enquêtes prévues.

La direction de l'ISPF et le soutien technique sont assurés par deux cadres de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) détachés auprès de l'établissement.

Les compétences et champs d'action de l'ISPF sont identiques à celles dévolues à un organisme national de statistiques : collecte par voie d'enquêtes, administration de répertoires, traitement, analyse et diffusion de l'information à caractère économique et social, coordination du système statistique public.

Seuls les recensements de la population, dont les résultats ont des conséquences sur l'organisation et les finances des communes polynésiennes (nombre de conseillers, subventions,...) encore placées sous la tutelle de l'Etat, relèvent des compétences de l'INSEE.

Un protocole de coopération liant l'ISPF et l'INSEE permet à l'établissement polynésien de bénéficier, outre l'apport de deux cadres, d'un appui technique et méthodologique dans toutes ses activités.

- **Observer, mesurer, comprendre**

La statistique consiste à observer un grand nombre de faits pris chacun dans leur individualité, avec leurs spécificités, d'en rendre compte de manière collective puis d'en mesurer les caractéristiques globales. Au-delà de la restitution mathématique, l'analyse de cette observation permet de mieux comprendre et, donc, d'agir avec discernement.

Collecter et produire des données, c'est effectuer des recensements de la population et des logements. C'est aussi mener régulièrement des enquêtes par sondage auprès des entreprises et ménages polynésiens, des touristes internationaux et observer les prix de détail.

Gérer et exploiter l'information, c'est tenir et mettre à jour des répertoires sur les personnes et des fichiers sur les entreprises. A partir de ces fichiers et d'autres sources administratives, l'ISPF produit des statistiques sur l'évolution démographiques, l'emploi, le commerce extérieur, les entreprises.

Offrir des prestations d'ingénierie, c'est réaliser des enquêtes en partenariat et conseiller pour l'élaboration de questionnaires, de plans de sondage, d'organisation de collecte ou d'analyse de résultats.

Analyser les chiffres, réaliser et publier des études, c'est analyser l'information statistique pour la rendre compréhensible et directement utilisable. L'ISPF réalise ainsi un suivi régulier des évolutions conjoncturelles, élabore les comptes économiques du territoire et effectue des études économiques, démographiques et sociales afin d'éclairer les décideurs tant institutionnels que privés.

Conseiller, c'est proposer un service personnalisé en fournissant aux utilisateurs des prestations adaptées à leurs besoins : exploitations informatiques sur mesure, sélection de données pertinentes, bases de données.

Diffuser, c'est vendre nos publications destinées à tous les publics, nos extractions de fichiers sur support informatique mais aussi offrir en libre consultation notre documentation économique complète sur la Polynésie, le Pacifique et les grands pays du monde.

- **Une coordination des statistiques publiques**

En Polynésie française, l'ISPF n'est pas le seul producteur de données : de nombreuses administrations collectent des informations chiffrées sur les domaines de leur compétence.

Ces données alimentent une base de données statistiques mise à jour quotidiennement.

Qu'il s'agisse d'enquêtes particulières ou de fichiers, l'ISPF apporte soutien et conseils nécessaires à la valorisation de l'information.

Dans le domaine de l'emploi, du tourisme, de la santé, des entreprises..... l'adoption de concepts et nomenclatures harmonisées permettent des mesures cohérentes.

Les exploitations statistiques des fichiers de gestion administrative réalisées par l'ISPF présentent l'avantage de l'économie d'enquêtes coûteuses sur un territoire aussi morcelé et concourent à la mise à disposition rapide d'indicateurs précis mis à jour régulièrement.
Grâce à cette mobilisation, la situation de l'emploi salarié, le commerce extérieur, les chiffres d'affaires des entreprises,...peuvent être suivis mensuellement.

- **Une ouverture internationale**

Le chiffre ne trouve son sens que s'il s'inscrit dans des repères, temporels ou spatiaux. Pour comparer, mesurer les différences, il est indispensable que ces repères soient cohérents et que la synthèse chiffrée soit la même d'une période à l'autre, d'un pays à l'autre. Depuis longtemps, les statisticiens se sont concertés au sein d'organisations internationales, normalisant concepts et méthodes. Dans l'ensemble de ses travaux, l'ISPF respecte ces normes afin d'ouvrir ses constats aux comparaisons internationales.

De la simple information chiffrée à la concertation méthodologique, des échanges fructueux s'opèrent régulièrement entre l'ISPF et les autres instituts de statistique.

L'ISPF entretient, bien sûr, des liens étroits avec ses homologues de France métropolitaine, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna : conseils techniques et missions d'expertise permettent d'échanger expérience et savoir-faire. Les échanges de publications et d'informations économiques enrichissent les documentations et bases de données.

Membre associé du réseau des statisticiens de la Communauté du Pacifique, l'ISPF entretient des relations privilégiées avec les offices statistiques de la zone. Des programmes d'échanges d'informations, facilités par les nouveaux moyens de communications, permettent de diffuser et recevoir des statistiques sur la zone.

Membre associé de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP), organe coordonnateur des activités des Nations Unies dans ce domaine, l'ISPF participe aux conférences internationales et bénéficie ainsi des dernières avancées méthodologiques, est informé des nouvelles normes préconisées par les organisations spécialisées (Bureau International du Travail, Organisation Mondiale du Tourisme, de la Santé, de l'Agriculture,...) et reçoit, dans le cadre d'échanges de publications, des informations statistiques régulières sur cette grande région.